

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-cinq, le 11 août

Le Conseil municipal de la commune de l'île Molène dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de M. Didier DELHALLE, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 4 août 2025

PRESENTS : Didier DELHALLE, Claudie COROLLEUR, Louis SQUIBAN, Philippe RICHARD, Jean-Marc CORBEL, Amélie JACOB, Aurore PETTON, Vincent PICHON, Céline DELHALLE

Nombre de conseillers :

En exercice : 11

Présents : 9

Absents excusés :

Frédérique MASSON donne pouvoir à Vincent PICHON

Olivier JACQ donne pouvoir à Jean-Marc CORBEL

OBJET : Demande de subvention au Département pour le financement de travaux de restauration des objets protégés de l'église

La 1^{ère} adjointe expose l'état d'avancement du projet de restauration de certains objets d'art inscrits de l'Eglise Saint Ronan :

- Le cadre de la peinture « La Vierge à l'enfant »
- Une statuette en ronde-bosse représentant Saint Ronan en évêque
- Une petite sculpture en ronde-bosse représentant la Vierge à l'enfant
- Un Christ en croix
- Un reliquaire en bois peint et doré

Les devis permettant l'étude et la restauration de ces objets s'élève à de 2 665,50 € HT. Afin de financer ces intervention, une subvention a déjà été demandée auprès de la DRAC, à hauteur de 50%.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, s'engage à inscrire au budget la somme de 2 665,50 € HT et sollicite en plus de l'aide de la région (DRAC), l'aide du département à hauteur de 30%, soit 800 €.

Fait et délibéré en Mairie le 11 août 2025.

M. Didier DELHALLE,
Maire



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-cinq, le 11 août
Le Conseil municipal de la commune de l'île Molène dûment
convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la
présidence de M. Didier DELHALLE, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 4 août 2025
PRESENTS : Didier DELHALLE, Claudie COROLLEUR, Louis SQUIBAN,
Philippe RICHARD, Jean-Marc CORBEL, Amélie JACOB, Aurore PETTON,
Vincent PICHON, Céline DELHALLE

Nombre de conseillers :

En exercice : 11

Présents : 9

Absents excusés :

Frédérique MASSON donne pouvoir à Vincent PICHON

Olivier JACQ donne pouvoir à Jean-Marc CORBEL

OBJET : Demande de subvention pour changement des chaînes de mouillage

Le Maire rappelle au conseil la problématique de remplacement des chaînes de mouillage visiteurs, qui avait déjà été évoquée lors d'un précédent conseil. Une partie de ces chaînes doit être remplacée, le coût étant très important pour la commune : le prestataire évoqué précédemment n'étant pas disponible, nous avons dû valider le devis de ScaphEussa, qui est de 9 114,70 € HT.

Le Maire propose donc au conseil de déposer un dossier de demande de subvention au Conseil Départemental, dans le cadre du Pacte Finistère (volet 3). Les projets étant finançables à hauteur maximale de 80%, le montant demandé est de 7 291,76 €.

Pour : 11

Contre : 0

Absention : 0

Fait et délibéré en Mairie le 11 août 2025.

**Monsieur Didier DELHALLE,
Maire**



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-cinq, le 11 août
Le Conseil municipal de la commune de l'île Molène dûment
convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la
présidence de M. Didier DELHALLE, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 4 août 2025
PRESENTS : Didier DELHALLE, Claudie COROLLEUR, Louis SQUIBAN,
Philippe RICHARD, Jean-Marc CORBEL, Amélie JACOB, Aurore PETTON,
Vincent PICHON, Céline DELHALLE

Nombre de conseillers :
En exercice : 11
Présents : 9
Absents excusés :
Frédérique MASSON donne pouvoir à Vincent PICHON
Olivier JACQ donne pouvoir à Jean-Marc CORBEL

OBJET : Demande de subvention FNADT pour la réutilisation de l'eau de pluie au pôle
artisanal

**M. le Maire expose le projet de récupération d'eau de pluie à destination des artisans
du pôle artisanal de Molène.**

**Dans le cadre de la construction du pôle artisanal, la commune a installé une bâche à
incendie afin de répondre aux exigences de sécurité. Les réflexions sur l'utilisation de
cette bâche ont permis d'aboutir à une idée innovante : il s'agit d'utiliser cette citerne
de 100 m3 d'une double façon, à la fois comme réserve d'eau contre l'incendie et
comme source d'eau non potable, exploitable par les artisans. La citerne étant
alimentée par l'ensemble des toits des bâtiments du pôle, son contenu sera rapidement
renouvelé en cas d'utilisation de l'eau.**

**Pour cela, un système d'adaptation doit être commandé auprès du fournisseur et
installé, et des canalisations doivent être ajoutées entre la citerne et les cellules des
artisans : ce réseau permettra aux artisans d'utiliser cette eau gratuitement, à des fins
de nettoyage ou de refroidissement dans le cas de la brasserie en particulier.**

**Les devis permettant la réalisation de ce projet s'élèvent à 22 295 € HT. Le dossier
déposé via l'AIP a permis d'obtenir une participation de la Région à hauteur de 14 592
€, qu'il convient de valider via le dépôt d'un dossier FNADT (Fonds National
d'Aménagement et de Développement du Territoire).**

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, sollicite l'aide de la Région
via le FNADT à hauteur de 14 592 €.**

Fait et délibéré en Mairie le 11 août 2025.

**M. Didier DELHALLE,
Maire**



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-cinq, le 11 août
Le Conseil municipal de la commune de l'île Molène dûment
convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la
présidence de M. Didier DELHALLE, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 4 août 2025
PRESENTS : Didier DELHALLE, Claudie COROLLEUR, Louis SQUIBAN,
Philippe RICHARD, Jean-Marc CORBEL, Amélie JACOB, Aurore PETTON,
Vincent PICHON, Céline DELHALLE

Nombre de conseillers :

En exercice : 11

Présents : 9

Absents excusés :

Frédérique MASSON donne pouvoir à Vincent PICHON

Olivier JACQ donne pouvoir à Jean-Marc CORBEL

OBJET : Demande de subvention à la région pour la rénovation de l'appartement situé
au-dessus du secrétariat de mairie

**Le Maire expose au conseil le projet de rénovation de l'ancien appartement de
Philippe Richard, situé au 2 rue de la Mairie, au-dessus du secrétariat.**

**Les dépenses n'ont pas encore été chiffrées mais le dossier est déposé sur la base des
estimations suivantes :**

	Poste	Montant TTC	Montant par lot
Travaux	Electricité	16 500 €	57 500 €
	Plomberie	3 000 €	
	Cloisonnement	15 000 €	
	Isolation du toit	7 000 €	
	Assainissement	16 000 €	
Matériel et équipements	Radiateurs à inertie fluide	3 000 €	5 000 €
	Cuisine	2 000 €	
TOTAL			62 500 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable à
cette opération et sollicite l'aide financière de la région dans la limite autorisée des 80%
d'aides financières (soit 50 000 €).

Fait et délibéré en Mairie le 11 août 2025.

M. Didier DELHALLE,
Maire



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-cinq, le 11 août
Le Conseil municipal de la commune de l'île Molène dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de M. Didier DELHALLE, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 4 août 2025
PRESENTS : Didier DELHALLE, Claudie COROLLEUR, Louis SQUIBAN, Philippe RICHARD, Jean-Marc CORBEL, Amélie JACOB, Aurore PETTON, Vincent PICHON, Céline DELHALLE

Nombre de conseillers :

En exercice : 11

Présents : 9

Absents excusés :

Frédérique MASSON donne pouvoir à Vincent PICHON

Olivier JACQ donne pouvoir à Jean-Marc CORBEL

OBJET : Participation de la commune au projet Patrimoine Vivant

La 1^{ère} adjointe rappelle le contexte du projet d'inventaire du patrimoine culturel immatériel sur l'île-Molène. Les nombreux éléments inventoriés sont en lien avec la culture maritime : savoir-faire liés aux algues (récolte, cuisine, fumage), pratiques festives liées à l'environnement insulaire (Fête de la mer, Marche Trielen Molène), techniques de pêche et vocabulaire maritime local (pêche à pied, godille, noms locaux des différentes espèces) ou encore parler molénais (expressions liées à la mer, toponymie des roches et des grèves). Afin de valoriser ces éléments, le projet prévoit une carte murale avec la toponymie et des QR codes, qui donnent accès à des podcasts présentant diverses pratiques maritimes. Un puzzle grand format permet également de sensibiliser au phénomène des marées.

Ce projet est porté par la commission Patrimoine de la mairie. Les demandes de subventions sont donc réalisées directement par la mairie, l'ensemble des informations nécessaires aux dépôts de dossiers étant préparé par la responsable du projet de valorisation du patrimoine. Il est en outre proposé aux conseillers de participer financièrement à ce projet à hauteur de 500 €.

Après délibération, les conseillers valident à l'unanimité la proposition de participation financière à hauteur de 500 € au projet de valorisation du patrimoine immatériel de l'île-Molène, projet également nommé « Patrimoine Vivant ».

Fait et délibéré en Mairie le 11 août 2025.

M. Didier DELHALLE,
Maire



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-cinq, le 11 août
Le Conseil municipal de la commune de l'île Molène dûment
convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la
présidence de M. Didier DELHALLE, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 4 août 2025
PRESENTS : Didier DELHALLE, Claudie COROLLEUR, Louis SQUIBAN,
Philippe RICHARD, Jean-Marc CORBEL, Amélie JACOB, Aurore PETTON,
Vincent PICHON, Céline DELHALLE

Nombre de conseillers :
En exercice : 11
Présents : 9
Absents excusés :
Frédérique MASSON donne pouvoir à Vincent PICHON
Olivier JACQ donne pouvoir à Jean-Marc CORBEL

OBJET : Réattribution de l'indemnité pour travaux salissants

Certains agents communaux bénéficient de l'indemnité travaux dangereux, insalubres, et salissants. Il convient au Conseil municipal de valider une réactualisation des bénéficiaires de cette indemnité, du fait de la modification de l'attribution de la tâche de nettoyage du Sémaphore. En effet, conformément à la délibération 8 du Conseil municipal ayant eu lieu le 22 mars 2023, il a été voté que Mme Solène Berthélé serait bénéficiaire de cette indemnité à hauteur de 3,09 euros bruts par mois, correspondant au nettoyage hebdomadaire du Sémaphore en période d'ouverture.

L'attribution de cette tâche a été modifiée de la façon suivante :

- Ouverture, fermeture et nettoyage quotidien par Jordy CHIRAT, employé CCPI, en semaine en période d'ouverture au public ;
- Ouverture, fermeture et nettoyage quotidien par Mathieu KEROUANTON, agent communal, le weekend en période d'ouverture au public ;
- Répartition à 50/50 des ménages hebdomadaires.

Il convient donc de revoir à la fois le montant de l'indemnité, qui doit être revu à 1,55 € bruts mensuels, et l'attribution, puisqu'elle doit être attribuée à M. Kerouanton et non plus à Mme BERTHELE.

Après délibération, cette proposition est adoptée à la majorité.

Fait et délibéré en Mairie le 11 août 2025.

**M. Didier DELHALLE,
Maire**



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-cinq, le 11 août
Le Conseil municipal de la commune de l'île Molène dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de M. Didier DELHALLE, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 4 août 2025
PRESENTS : Didier DELHALLE, Claudie COROLLEUR, Louis SQUIBAN, Philippe RICHARD, Jean-Marc CORBEL, Amélie JACOB, Aurore PETTON, Vincent PICHON, Céline DELHALLE

Nombre de conseillers :

En exercice : 11

Présents : 9

Absents excusés :

Frédérique MASSON donne pouvoir à Vincent PICHON

Olivier JACQ donne pouvoir à Jean-Marc CORBEL

OBJET : Création d'un poste d'agent technique polyvalent – emploi permanent

M. le Maire rappelle au conseil municipal que conformément à l'article L. 313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité et établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

M. le Maire expose qu'il est nécessaire de créer un emploi permanent en raison des missions suivantes :

- Complément de poste d'agent technique ;
- Nettoyage hebdomadaire des salles communales, état des lieux d'entrée et de sortie lors des locations ;
- Ouverture et fermeture selon calendrier annuel du musée du Drummond Castle et de la Maison de l'Environnement, incluant le ménage de ces espaces ;
- Tâches saisonnières (de mai à septembre) : relève des droits de mouillages auprès des navires stationnant sur les mouillages visiteurs dans le port de l'île-Molène ; relève des paiements dus pour l'installation sur l'aire naturelle de camping de l'île-Molène ; transfert des locataires des refuges du Ledenez sur demande.

Ainsi, en raison des tâches à effectuer, il propose au conseil municipal de créer, à compter du 1^{er} novembre 2025, un emploi permanent d'agent technique polyvalent relevant de la catégorie hiérarchique C et du grade d'adjoint technique à temps complet (échelle de rémunération C1).

Cet emploi doit être pourvu par un fonctionnaire.

Il demande que le conseil municipal l'autorise à recruter un agent contractuel, dans l'hypothèse où la vacance d'emploi ne serait pas pourvue par un fonctionnaire titulaire ou stagiaire conformément aux conditions fixées à l'article L. 332-8 3° du code général de la fonction publique. L'agent contractuel sera rémunéré par référence à la grille indiciaire afférente au grade d'adjoint technique territorial.

Les candidats devront justifier de la possession du Permis B, du permis de navigation côtière, et être titulaire d'une habilitation électrique B0/H0.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à la majorité :

- De créer un emploi permanent sur le grade d'agent technique polyvalent relevant de la catégorie hiérarchique C pour effectuer les missions d'assistance technique, de gestion des salles communales et des musées, ainsi que des relèves saisonnières, à temps complet, à compter du 1^{er} novembre 2025.
- D'autoriser le recrutement sur un emploi permanent d'un agent contractuel, dans l'hypothèse où la vacance d'emploi ne serait pas pourvue par un fonctionnaire titulaire ou stagiaire, pour une durée déterminée de 3 ans. L'agent contractuel sera rémunéré par référence à la grille indiciaire afférente au grade d'adjoint technique territorial.
- Les candidats devront justifier de la possession du Permis B, du permis de navigation côtière, et d'une habilitation électrique B0/H0.

Fait et délibéré en Mairie le 11 août 2025.

M. Didier DELHALLE,
Maire

